



**JOURNÉES PORTES  
OUVERTES**  
**Vendredi 20 janvier 2023**  
**16 h à 19 h**  
**Samedi 21 janvier 2023**  
**9 h à 12 h**

Mesdames et Messieurs  
Les Chefs des Établissements

Angoulême, 5 décembre 2022

Le proviseur

Secrétariat  
du DDFPT

Affaire suivie par  
Hervé MARTIN  
Téléphone  
05.45.61.83.00  
poste 351

Courriel  
herve.martin@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
Rue Joachim du Bellay  
16000 Angoulême

Cher(e) Collègue,

Des mini-stages sont organisés à l'intention des élèves de 3<sup>ème</sup> dans la période du

**Lundi 27 février 2023 au Vendredi 07 avril 2023**

Les modalités d'accueil des élèves sont définies ainsi :

- **Pour le Lycée professionnel**, les élèves sont accueillis uniquement dans les disciplines de la spécialité choisie du Baccalauréat Professionnel en :
  - Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques **TRPM** (ancien Technicien d'Usinage **TU**),
  - Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés **MELEC**,
  - Systèmes Numériques **SN**,
  - Maintenance des Systèmes de Production Connectés **MSPC** (ancien Maintenance des Équipements Industriels **MEI**).
- **Pour le Lycée Général et Technologique**, dans les enseignements optionnels de seconde :
  - Création et Culture Design **CCD**,
  - Sciences de l'ingénieur **SI**,
  - Création et Innovation Technologique **CIT**,
  - Biotechnologies,
  - Sciences et Laboratoire **SL**.
- Un calendrier, joint à ce courrier, précise les dates dans les différentes filières et enseignements optionnels.

Vous trouverez la **procédure à suivre** pour l'inscription des élèves par leurs professeurs principaux à partir du 15/01/2023 au verso de ce courrier.

Une convention sera éditée entre nos établissements pour définir les modalités d'accueil.

Je reste, bien entendu, également à votre disposition.

Le Directeur Délégué à la Formation  
Professionnelle et Technologique

MORAIN M

Mickael MORAIN

Le Proviseur

Laurent BAYENAY

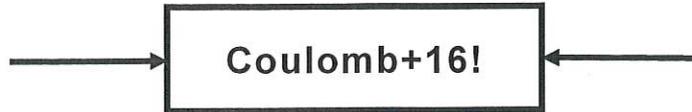
**Procédure à suivre :**

- L'inscription est faite uniquement par le professeur principal de l'établissement d'origine de l'élève. Se connecter sur le site du lycée Coulomb (suivre le lien ci-dessous).

[www.lyceecharlescoulomb.fr](http://www.lyceecharlescoulomb.fr)

- Ou en se rendant sur le site du **lycée Charles Coulomb**, onglet Le lycée, Liens externes, Mini-stages au lycée.

Rentrer le code : En respectant les majuscules, minuscules et les caractères spéciaux.



Enfin, cliquer sur l'image  pour accéder aux choix des différents mini-stages.

Une fois l'inscription de l'élève terminée, le professeur principal reçoit un mail dans lequel est résumé le mini stage demandé ainsi qu'un lien pour éditer la convention.

- L'inscription doit se faire au moins **15 jours avant la date du mini-stage**.
- La convention (imprimée à la suite de l'inscription) doit être **envoyée au lycée, complétée (NOM, Prénom, établissement), signée des parents et du principal**, 48h avant le début du mini-stage par mail à l'adresse suivante :

**herve.martin@ac-poitiers.fr**

- Le lycée renverra un exemplaire de la convention signée, et en conservera un exemplaire.
- **Éviter d'envoyer plus de 3 jeunes par établissement, par créneau de mini-stage.**
- **Limiter la demande d'un jeune à 2 mini-stages différents au maximum.**